

**Déclaration de Mme Delage relative à la condamnation définitive de son défunt mari
pour diffamation envers l'association de la ZAC Métro**

Par jugement en date du 5 avril 2005, aujourd'hui définitif, le Tribunal de Grande instance de Nanterre a déclaré mon défunt mari, Francis DELAGE, coupable du délit de diffamation envers l'association ZAC METRO.

Cette condamnation a été la conséquence du contenu d'un tract distribué à tous les Asniérois, le 13 novembre 2003, intitulé « *Communiqué de la Mairie d'Asnières sur seine* » et signé de « *la majorité municipale* ».

Aux termes de ce communiqué, la « Mairie d'Asnières », administrée par la précédente équipe municipale, avait notamment présenté l'association ZAC METRO comme étant le « *paravent d'une secte* » cherchant à « *infiltrer* » les instances municipales.

Le Tribunal de grande instance de Nanterre a considéré que cette allégation était injustifiée et qu'elle portait atteinte à l'honneur et à la considération de la ZAC METRO.

Parce qu'il était alors adjoint au Maire en charge de la communication, et parce qu'il avait estimé devoir reconnaître devant la justice « *avoir donné le projet de tract à ses services pour qu'il fût mis en forme définitive et distribué par envoi postal à l'ensemble des inscrits sur les listes électorales* », mon mari a, **SEUL**, été condamné pénalement et civilement pour cette diffamation.

A mon tour, je supporte aujourd'hui **SEULE**, en ma qualité de veuve, le poids de ce jugement qu'il m'appartient d'exécuter pour réparer le préjudice subi par l'association ZAC METRO.

Le chapeau est décidemment lourd à porter...

J'espère que ces quelques lignes, soulageront un peu les membres de la ZAC METRO mis en cause à tort et permettront, dans le même temps, à mon défunt mari de reposer en paix.

Fait à Asnières sur Seine,

Le 09-04-09